

Que le budget imminent, s'il est jamais présenté, ne propose pas de politiques fiscales qui rendent l'industrie canadienne encore moins concurrentielle qu'elle ne l'est malheureusement déjà comparativement à sa rivale américaine.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE TRAITEMENT DU BOIS DE CONSTRUCTION AU CHLOROPHÉNOL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après les conclusions d'un certain nombre d'études scientifiques que le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social peuvent consulter, les substances connues sous le nom de chlorophénols présentent des risques sanitaires et écologiques. Par ailleurs, d'après un étude récente commandée par la section locale 1-85 de Port Alberni (C.-B.) du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, les ouvriers exposés présentent beaucoup plus de symptômes de maladie à cause du contact avec ces substances durant les heures de travail. Aussi, je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que l'on ordonne au ministère de l'Agriculture d'exercer les pouvoirs que lui confère la loi sur les produits antiparasitaires et qu'il interdise l'usage de ces substances dans le traitement du bois en général pour que les travailleurs canadiens du bois cessent d'être exposés à ces substances toxiques.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE MEURTRE D'UN POLICIER À LONGUEUIL—L'EXPRESSION DE CONDOLÉANCES À SA FAMILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné qu'un meurtre ignoble a été commis hier à Longueuil, où un jeune policier de 26 ans, l'agent Michel Vincent, a perdu la vie pour défendre l'intérêt et les droits des citoyens contre toute forme d'agression à l'encontre de ces mêmes droits, et qu'un autre a été grièvement blessé, je propose, appuyé par l'honorable député de Chambly (M. Dupont):

Que cette Chambre transmette un message de sympathie à la famille de M. Michel Vincent qui est décédé hier de façon tragique pour défendre nos droits.

Questions orales

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'INCIDENCE DU GATT SUR LES IMPORTATIONS DE BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, étant donné que les négociateurs canadiens aux assises de Tokyo de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ont conclu des ententes en vertu desquelles les bouviers canadiens sont maintenant forcés d'exploiter leur entreprise à un coût inférieur à celui de la production de toute l'année 1980-1981, les négociateurs ayant accepté une formule permettant des importations de bœuf proportionnelles à la croissance démographique ainsi qu'un niveau minimum garanti d'importations fondé sur des données recueillies lorsque notre cheptel bovin était à un niveau sans précédent, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le gouvernement du Canada saisisse un comité permanent spécial de cette question de façon que le gouvernement soit à son tour en mesure d'assumer la responsabilité pour le tort causé par les décisions de ses négociateurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LE REDÉPLOIEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). J'ai en main un document du cabinet qui porte la mention «strictement confidentiel» et qu'a présenté le ministre d'État chargé du Développement économique, un membre de l'autre Chambre. Ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce porte sur ce document qui établit comme l'une des grandes priorités le redéploiement de nos ressources humaines entre les régions. Le ministre voudrait-il dire si, comme le ministre de l'autre Chambre l'a laissé entendre, il appuie cette proposition et si elle est, en fait, un élément de la stratégie industrielle qu'il nous dit être en voie de préparation et sur le point d'être annoncée?